



11 / COHÉSION - JEUNES

Parcours Emploi Compétences

**OB
JEC
TIFS**

**Lutter contre le chômage
conjoncturel par un choc
positif sur l'offre d'emploi**

**Lutter contre le chômage
structurel grâce aux
actions de formation
et d'accompagnement
développant
l'employabilité
des bénéficiaires**

**Éviter les situations
de trappe à inactivité**

**Soutenir la résilience
et le développement
du monde associatif**

Description de la mesure

Basé sur le triptyque « emploi, accompagnement, formation », le Parcours Emploi Compétences (PEC) permet une mise en situation professionnelle en CDI ou CDD dans le secteur associatif ou public, un accompagnement par l'employeur et le service public de l'emploi, ainsi qu'un accès facilité à la formation. Rémunéré à minima au SMIC horaire, le bénéficiaire dispose des mêmes conditions de travail, droits et obligations que les autres salariés de la structure (congés payés, suivi médical...).

Un objectif de 20 000 PEC « jeunes » est fixé pour 2020. Cet effort sera accentué en 2021 pour cibler 80 000 PEC sur les jeunes.



Pilote : État (Direccte)



Financement national : 417 M €



Partenaires : missions locales,
Pôle emploi, Cap emploi



Calendrier : mise en œuvre en
2021



Démarches

Contacter la mission locale pour les jeunes de moins de 26 ans, Pôle emploi ou Cap emploi pour les personnes en situation de handicap.

INFORMATIONS

- Cellule d'information aux entreprises : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr ou 03 59 75 01 00
- Place des entreprises : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>